

# République Française - Département du Cantal

## Arrondissement de Saint-Flour

### VILLE D'ALLANCHE



### ALLANCHE - Commune

Séance du lundi 11 mars 2024

#### Membres en exercice

: 14

Date de la convocation: 01 mars 2024

Présents : 11

*onze mars deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,  
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 13

Présents : Claudine HOUSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET,

Pour :13

JENNIFER DEVÈZE, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD,  
JULIEN THERON

Contre : 0

Représentés: Jean-Paul DUMAS représenté par ERIC VIALA,  
JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Secrétaire de séance:  
JENNIFER DEVÈZE

Excusés:

Présents non votants :

Absents: LUDOVIC LEVAIS

---

#### Objet: Confirmation de demande de subvention au titre du FCS 2024 - Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif (tranche 2) - DE\_018\_2024

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que, par courrier en date du 30 juin 2022, le Département du Cantal a présélectionné l'opération de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif du bourg (tranche 2) au titre du Fonds Cantal Solidaire 2024.

Il précise que ce courrier prévoit une dépense subventionnable retenue à hauteur de **DEUX CENT MILLE EUROS HORS TAXES (200.000 € HT)** ainsi que le montant de l'aide retenue, à savoir **VINGT MILLE EUROS HORS TAXES (20.000 € HT)**.

Par courriel en date du 12 janvier 2024, il a été demandé à la commune de confirmer ce projet.

Pour mémoire, dans une démarche de mise en conformité du système d'assainissement collectif du Bourg, la commune d'Allanche a réalisé un étude de faisabilité pour la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif via le bureau d'études ACDEAU entre 2021 et 2022.

Date de transmission de l'acte: 13/03/2024  
Date de réception de l'AR: 13/03/2024

015-211500012-DE\_018\_2024-DE  
A G E D I

Suite à la présentation du programme de travaux début 2022 et face à la pression réglementaire des services de l'Etat, la commune se doit d'engager rapidement l'ensemble des travaux de réhabilitation des réseaux de collecte du Bourg ayant été ciblés à l'issue du diagnostic.

A ce titre, la commune d'Allanche a décidé de faire appel à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires » pour l'aider à recruter un maître d'œuvre afin d'engager les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif (environ 552.300 € HT de travaux).

Pour rappel, après une consultation d'entreprises spécialisées qui s'est déroulée du 07/10/22 au 02/11/22, la commune d'Allanche a décidé de recruter le bureau d'études ACDEAU qui aura en charge la maîtrise d'œuvre complète des travaux de réhabilitation des réseaux et de la station d'épuration du Bourg.

La phase d'études préalable arrivant à son terme, les travaux devraient débuter au 1er semestre 2024. Le dossier de consultation des entreprises et/ou le cahier des charges sont en cours de rédaction.

Aujourd'hui, la municipalité souhaite confirmer sa demande d'aide financière auprès du Département du Cantal pour cette partie de travaux sur réseaux au titre du FCS 2024 sur la base d'un montant de dépense global évalué en 2022 à la somme totale de **DEUX CENT MILLE EUROS HORS TAXES (200.000 € HT)**.

Il convient de préciser qu'à l'heure actuelle, le montant hors taxes du projet a triplé et le coût total est évalué par le bureau d'études à **600 294,50 € HT** (montant intégrant les coûts des travaux y compris les branchements privés, de la maîtrise d'œuvre et d'AMO) suivant le plan de financement ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE CONFIRMER** la demande de subvention au titre du FCS 2024 auprès des services du Département à hauteur de **VINGT MILLE EUROS HORS TAXES (20.000 € HT)** ;
- **D'ADOPTER** le plan prévisionnel de financement ci-joint ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget prévisionnel 2024 ;
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux demande de subvention et au bon déroulement de cette opération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le Maire,  
Philippe ROSSEEL



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture  
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 13 MARS 2024

publié le 13 MARS 2024

Date de transmission de l'acte: 13/03/2024  
Date de réception de l'AR: 13/03/2024

015-211500012-DE\_018\_2024-DE  
A G E D I